

VOL. 1 N° 1

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 FÉVRIER 2007

Information du P.D.G.

Le président-directeur général de l'Agence, monsieur **Jean-François Foisy**, a accueilli le nouveau représentant du Département régional de médecine générale, au sein du conseil d'administration. Il s'agit de **Dr Mario Martineau**.

D'autre part, madame **Doris Gagné**, membre du conseil d'administration, a reçu les félicitations du P.D.G. pour sa nomination comme présidente du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière.

Abordant les priorités de l'Agence, monsieur Foisy a par ailleurs assuré le conseil que le suivi de l'engorgement des urgences recevait toute l'importance requise. Comme partout au Québec, les épisodes de gastroentérite touchent la région, avec une insistance particulière au Centre hospitalier régional De Lanaudière où le manque de personnel, affecté lui aussi par la maladie, ne facilite pas une situation par ailleurs bien contrôlée.

Aide financière à Entraide pour la déficience intellectuelle

L'Agence a réussi à dégager une somme non récurrente de 25 000 \$ pour venir en aide à l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain. Cet organisme éprouve d'importantes difficultés de financement et en avait fait part, lors de la dernière séance du conseil. Le représentant, monsieur **Jude Lussier**, était de nouveau présent, en compagnie de parents, d'enfants et de bénévoles, pour remercier le conseil de ce support. L'organisme poursuit ses démarches de financement auprès de la communauté pour combler ses besoins.

Approbation des plans d'effectifs médicaux spécialisés 2007

Le conseil d'administration a approuvé, tel que transmis par le MSSS, les plans d'effectifs médicaux spécialisés dans les deux centres de santé et de services sociaux du territoire (CSSS). Les CSSS sont autorisés à recruter 22 nouveaux spécialistes, soit respectivement 15 au CSSS Nord de Lanaudière et sept au CSSS Sud de Lanaudière.

Les postes disponibles se répartissent ainsi :

CSSSNL	
Anesthésiologie	1
Cardiologie	1
Chirurgie orthopédique	1
Dermatologie	1
Endocrinologie	1
Gériatrie	1
Hématologie	1
Microbiologie	1
Néphrologie	1
Pédiatrie générale	1
Pneumologie	1
Pédo-psychiatrie	2
Rhumatologie	1
Santé communautaire	1

CSSSSL	
Anesthésiologie	1
Cardiologie	1
Chirurgie orthopédique	1
Chirurgie plastique	1
Dermatologie	1
Psychiatrie adulte	1
Radiologie diagnostique	1

Le réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de Montréal, dont la région Lanaudière fait partie, de même que les deux CSSS, ont été étroitement associés à l'élaboration des plans.

Le directeur régional des affaires médicales et universitaires, **Dr Marcel Fauconnier**, a mentionné que pour atténuer l'effet de la pénurie de spécialistes, la région est très active dans le recours aux services de médecins formés à l'étranger.

La situation a également des impacts significatifs sur la pratique des omnipraticiens. En effet, pour pallier le manque de spécialistes, ils doivent augmenter leur pratique en milieu hospitalier, en comblant les tâches effectuées ailleurs par des spécialistes, cela au détriment de leur pratique en cabinet.

Indicateurs de gestion

Dans le cadre du processus de reddition de compte, le conseil a pris connaissance du bilan à la période 7, soit au milieu de l'année financière 2006-2007. Depuis quelques années, certains services rendus par le réseau font l'objet d'ententes avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour assurer une prestation optimale. Ces ententes prévoient des objectifs à atteindre et font l'objet de suivis étroits.

Le bilan déposé démontre que dans la plupart des cas, les engagements seront respectés.

Programme aides techniques à domicile

Dans le cadre du plan triennal 2004-2007, un montant de 1 437 402 \$ permettra, en 2006-2007, de compléter le financement des programmes d'aides techniques nécessaires au soutien à domicile. Le budget, réparti entre les CLSC, prend en considération les besoins à combler dans les programmes d'aides matérielles aux personnes handicapées. Les sommes visent à éliminer les listes d'attente pour les besoins non récurrents des volets oxygénothérapie, activités de la vie

quotidienne et activités de la vie domestique. La répartition du montant résiduel sera faite en fonction de la population de personnes âgées de 50 ans et plus, vivant sur chaque territoire de CLSC.

Situation financière

Le conseil a pris connaissance de la situation financière des établissements au 9 décembre 2006. Le réseau est en équilibre budgétaire, à l'exception du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière, où des mesures sont analysées pour corriger la situation.

Équipement médical spécialisé

Le conseil a approuvé les priorisations d'équipement médical spécialisé pour l'année 2006-2007, établies en collaboration avec les établissements concernés du territoire. Les coûts d'acquisition recommandés au MSSS se chiffrent à 8,4 M \$. Ces priorités s'inscrivent dans le plan triennal adopté par le conseil, en novembre 2004.

Les demandes d'équipements reliés à la pharmacie seront par ailleurs présentées dans une deuxième phase.

Commissaire régional aux plaintes

L'Agence s'apprête à conclure, avec celle de Laval, une entente de partage des services du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services. Le commissaire agira pour les deux régions.

Le président-directeur général, monsieur **Jean-François Foisy**, a précisé que de telles ententes vont se reproduire entre les organisations de plus petite taille, pour permettre de partager de façon optimale les expertises, dans un contexte où les mandats s'alourdissent.

Par ailleurs, le conseil a autorisé de confier la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité au président-directeur général, et ce, à compter du 1^{er} mars.

Commissions du conseil

Le règlement concernant les modalités de désignation des membres de la Commission infirmière régionale a été adopté. Les modifications concernent surtout l'ajout d'un siège d'observateur pour un représentant de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers Laurentides/Lanaudière et la possibilité pour l'Agence de désigner au plus trois autres personnes ressources à titre d'observateurs.

Quant au règlement concernant les modalités de désignation des membres de la Commission multidisciplinaire régionale, seuls des éléments de concordance ont été apportés.

Prochaine rencontre du CA

Le conseil tient sa prochaine séance le

**Mercredi 21 mars 2007
19 h**